



Vulruuz, le 29 mai 2017

Conseil communal

Rue du Château 31

1627 Vulruuz

Tél. 026 912 91 25

www.vulruuz.ch

E-mail: commune@vulruuz.ch

Règlement de location de la cabane des Tourbières

Cette cabane a une capacité de 54 places assises, elle est équipée en vaisselle, tables et chaises, et possède une cuisine agencée (frigo, plaques de cuisson, lave-vaisselle et ustensiles de cuisine) .

L'accès ainsi que les toilettes sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Elle est louée aux conditions suivantes :

1. Réservation et conditions de paiement

Les réservations sont faites auprès de l'administration communale, le Conseil communal statue sur les demandes d'utilisation. La cabane ne peut pas être louée à des personnes mineures.

La réservation définitive entre en vigueur après le versement du montant correspondant au prix de la location.

Un éventuel dépôt de garantie peut être demandé, sur décision du Conseil communal, et sera restitué après un contrôle et inventaire effectués par le responsable de la cabane, sous réserve d'éventuels dégâts.

En cas de dédite survenant moins d'une semaine avant le jour de location, le paiement est dû.

2. Toute sous-location ou prêt à des tiers est interdit ;

Les prés avoisinants ne font pas parti de la location. Toutes activités y sont strictement interdites.

3. Remise des clefs /état des lieux

Un état des lieux est effectué avant et après toute utilisation.

Le locataire prendra contact avec le concierge pour fixer les modalités de cet état des lieux et remise des clefs.

4. Prix de la location :

- Pour les citoyens de Vaulruz : Fr. 200,-- pour un jour ; Fr. 300,-- pour deux jours consécutifs ;
- Pour les personnes extérieures à Vaulruz : Fr. 300,-- pour un jour, Fr. 400,-- pour deux jours consécutifs ;
- Pour les citoyens de Vaulruz : Fr. 400,-- pour trois jours consécutifs ;
- Pour les personnes extérieures à Vaulruz : Fr. 500,-- pour trois jours consécutifs.

5. Charges comprises dans la location

Chauffage, électricité, eau et outils de nettoyage ; sauf linges, chiffons et produits.

6. Charges non comprises dans la location

Sacs poubelle officiels et frais de nettoyage /dégâts.

Le locataire a la responsabilité du recyclage et de l'évacuation de ses propres déchets.

7. Responsabilité en cas de dommage et de non respect des locaux loués

Les dommages causés par le locataire (personne qui a signé le contrat) et constatés par le bailleur lors du départ seront facturés au prix d'achat valeur à neuf pour le matériel à remplacer. Les frais éventuels de réparation seront également facturés une fois effectués.

Le locataire est tenu de rendre les lieux en parfait état de propreté. Si le bailleur constate que la propreté est insuffisante, les frais de nettoyage seront alors facturés au locataire au prix de Fr. 50,-- de l'heure.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la cabane.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol durant la location de la cabane.

8. Location de la cabane

Le locataire prend contact au préalable avec l'administration communale 026 912 91 25 ou 026 913 93 44. Un contrat et la facture pour la location seront adressés à la personne intéressée.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire


Yvonne Gobet



Le syndic


Patrice Jordan